



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Police municipale

Question écrite n° 15049

Texte de la question

M Willy Dimeglio appelle l'attention de M le ministre de l'intérieur sur l'organisation de l'activité des polices municipales et la demande formulée par la « Fédération nationale de la police municipale » d'être associée à toute réforme de cette profession. En effet, malgré sa contribution, sous forme d'une brochure intitulée « Propositions cadre pour réglementer les activités des polices municipales », aucune entrevue n'a été accordée à ses dirigeants par le ministre ou un membre de son cabinet depuis mai 1988. Cette organisation professionnelle représentant effectivement les agents de police municipale, il lui demande en conséquence quelles dispositions il compte prendre pour associer de la manière la plus large possible cette fédération aux travaux concernant l'organisation de l'activité des polices municipales.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre de l'intérieur a chargé M Jean Clauzel, ancien préfet de la région Provence - Alpes - Côte d'Azur, de poursuivre la réflexion engagée sur la réforme des polices municipales. Au terme de cette mission, des dispositions seront prises concernant les compétences, les missions et le statut des agents de police municipale. Le moment venu, les élus locaux et les organisations syndicales intéressées par cette réforme seront consultés.

Données clés

Auteur : [M. Dimeglio Willy](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15049

Rubrique : Police

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juin 1989, page 2885